

Règlement 2025 des trophées haut-alpins des métiers du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance

SOMMAIRE

Objet du concours2

Candidats2

Catégories des Trophées3

Modalités de candidature3

Jury4

Remise des prix.....5

Clauses juridiques.....5

Contact.....6

Objet du concours

Le Département en lien avec ses partenaires de l'État (la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations et l'Agence Régionale de Santé) dans le cadre des actions définies par la Commission d'Aide au Recrutement et à la Fidélisation (CARF) des professionnels du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance, organise la deuxième édition des **Trophées des métiers haut-alpins du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance**.

Ces trophées récompensent des structures, des professionnels ou des équipes ayant mis en œuvre des améliorations concrètes dans l'accompagnement des personnes, la qualité de vie au travail et l'accueil des nouveaux professionnels (bonnes pratiques, expérimentations innovantes...).

La création des trophées répond à deux objectifs :

- valoriser les métiers du prendre soin, de l'accompagnement et de la petite enfance, à domicile comme en établissement et promouvoir une image positive ;
- mettre en avant et diffuser les bonnes pratiques et les innovations organisationnelles, sociales ou techniques.

La cérémonie de remise des **Trophées des métiers haut-alpins du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance** est un événement départemental qui aura lieu le lundi 31 mars 2025 lors d'une soirée exceptionnelle dans le cadre de la troisième édition de la semaine du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance « Se Sentir Utile » sur les Hautes-Alpes.

Qui peut candidater ?

La participation à ce « concours » est ouverte à tous les salariés (ou fonctionnaires) apportant une assistance, un accompagnement à la personne ou participant à l'entretien du domicile, dans le domaine du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance quel que soit le mode d'intervention ou la structure (établissement, services à domicile, intervenant de gré à gré, associations, services publics...).

Les candidats doivent régulièrement soutenir ou accompagner dans leur quotidien professionnel les personnes en perte d'autonomie (personnes âgées et/ou en situation de handicap) ou les enfants de 0 à 18 ans.

Les candidats peuvent exercer les métiers suivants : auxiliaire de vie sociale, aide-ménagère ou aide à domicile, accompagnateur éducatif et social, responsable de secteur, technicien de l'intervention sociale et familiale, éducateur spécialisé, assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeune enfant, assistant(e) maternel(le), assistant(e) familial(e) ...

Les candidats doivent travailler auprès d'habitants résidant sur le département des Hautes-Alpes, en établissement privé, associatif, public ou à domicile. L'employeur doit avoir sa domiciliation administrative sur le 05.

Quelles catégories de Trophées en 2025 ?

Cette année, le choix a été fait de récompenser un candidat par secteur d'intervention. Trois catégories sont instituées :

- Le trophée pour les structures / professionnels accompagnant des personnes âgées
- Le trophée pour les structures / professionnels accompagnant les personnes en situation de handicap
- Le trophée pour les structures / professionnels de l'enfance et de la petite enfance

Pour chaque catégorie, les actions qui peuvent être récompensées sont les suivantes :

- ✓ **Les actions** qui contribuent à l'amélioration, **de façon innovante**, à la **Qualité de Vie et des Conditions de Travail des professionnels** : les bonnes idées, les petit plus, les outils (numériques, créatifs, ...), les nouvelles organisations, les temps ou espaces dédiés, les ateliers de cohésion... Ces actions sont proposées pour prendre soin des équipes, des professionnels pour mieux les accompagner dans leur quotidien professionnel et participer à leur fidélisation dans une structure ou dans leur métier.
- ✓ **Les actions** réalisées dans le cadre **de l'accompagnement régulier** d'une personne, d'un enfant ou d'une famille qui est/était en rupture avec son environnement. L'action mise en place à l'initiative de l'intervenant ou de l'équipe, a permis **la création ou le maintien du lien entre le ou les usager(s) et le monde extérieur** (proches, voisinage, commerces, associations, ...).
- ✓ **Les actions liées à l'intégration et à l'accueil de nouveaux professionnels** arrivant dans une structure ou « réalisant ses premiers pas » dans un métier : **les bonnes idées, petit plus, astuces, outils** impulsés, pensés et mis en place pour **proposer un accueil spécifique, particulier, créatif et bienveillant**. Elles peuvent faire partie d'un parcours ou d'un temps d'intégration accueillant les futurs collègues ou les stagiaires.

Modalités de candidature

Toute personne, binôme ou équipe (pluridisciplinaire ou non) souhaitant candidater aux **Trophées des métiers haut-alpins du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance** remplit un formulaire accessible directement depuis ce lien :

<https://forms.office.com/e/baZv7GhUkR>

Chaque candidat ne peut proposer qu'une seule initiative par catégorie. Il peut néanmoins candidater sur d'autres catégories avec une autre réalisation.

Le jury se réserve le droit de désigner plusieurs gagnants ex-aequo sur chaque catégorie.

Pour être recevable, les candidatures devront :

- Etre complètes
- Etre déposées par voie dématérialisée avant le 5 mars 2025 à 18h
- Concerner une réalisation menée au cours des deux dernières années

Les candidatures des intervenants sont libres. L'autorisation du responsable n'est pas requise. En revanche, les responsables ou employeurs sont invités à soutenir et assister les candidats dans leur démarche et dans le dépôt du dossier.

Pour toute question relative au dépôt de dossiers de candidature, vous pouvez envoyer un mail à Mme PEYRON Virginie : demographie.medicale@hautes-alpes.fr ou par téléphone au 04.92.40.38.86.

Jury

Un jury est constitué pour décerner les **Trophées des métiers haut-alpins du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance** pour chacune des catégories. Il est organisé par la CARF et comprend des usagers ou des représentants d'usagers, des professionnels du secteur du soin et de l'accompagnement, des agents du Département, de l'Etat, de l'ARS.

Les dossiers sont présentés au jury anonymement par souci de neutralité.

Critères de sélection du jury :

Les **Trophées des métiers haut-alpins du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance** récompensent des intervenants / professionnels pour des actions menées au cours des deux dernières années et sur lesquelles des résultats concrets sont observables. Il peut s'agir d'une action en cours ou terminée. Ce concours ne concerne pas des initiatives encore au stade de l'élaboration ou du projet.

Le jury qualifiera la pertinence du dossier déposé au regard de la catégorie et de la réponse aux critères suivants :

- apporter de nouvelles solutions à des problématiques d'accompagnement des personnes accompagnées et être porteur de sens ;
- être innovant ou/et expérimental dans la forme, l'organisation ou la méthode de travail ;
- pouvoir être dupliqué pour favoriser la diffusion des bonnes pratiques
- être porté par une structure, un service, une équipe ou un professionnel toujours en activité
- ne pas être identifié comme une action obligatoire dans le cadre d'un cahier des charges spécifique (ARS, CPOM...) .

Etapes de sélection

Dépôt de candidature : les candidatures sont ouvertes jusqu'au 5 mars 2025, 18h.

Etudes des dossiers : les dossiers sont traités et analysés par les jurys le 10 mars 2025.

Les lauréats sont informés quelques jours avant la cérémonie de remise des prix pour leurs permettre de se rendre disponibles.

Remise des prix

La cérémonie de remise des **Trophées des métiers haut-alpins du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance** est un évènement départemental qui aura lieu le **lundi 31 mars 2025** à partir de 18 heures à l'Hôtel du Département à Gap lors de la troisième édition de la semaine du soin, de l'accompagnement et de la petite enfance « Se Sentir Utile » sur les Hautes-Alpes.

Les lauréats seront contactés afin que les intervenants primés puissent se voir libérés de leur emploi du temps pour assister à la remise de prix.

Une récompense sera remise à chacun des lauréats par équipe ou par intervenant en fonction du porteur de la candidature.

Clauses juridiques

Les candidats autorisent le Conseil départemental des Hautes-Alpes à utiliser et diffuser leur identité, leur image pour les actions d'information et de communication ainsi que pour la proclamation des résultats, sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu'il soit. Cette disposition concerne l'ensemble des supports de communication institutionnelle et grand public tels que notamment les dossiers, ou communiqués de presse ou encore site internet.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes concernant ses données personnelles collectées à l'occasion du prix.

Chaque participant peut exercer ce droit en écrivant à l'adresse suivante :

Le délégué à la protection des données, conseil départemental 05 – Place Saint Arnoux – CS 66005 – 05008 GAP ou par mail sur le site du conseil départemental rubrique

Le Conseil départemental des Hautes-Alpes se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce prix, sous réserve d'en informer les participants, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le Conseil départemental se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, d'apporter toute modification qu'il jugerait nécessaire au règlement, sous réserve d'en informer les participants. Le seul fait de participer au prix implique la prise de connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être adressé par courrier sur simple demande.

Contact

Pour toute question, merci de contacter :

Virginie PEYRON

Chargée de mission Démographie Médicale au Département des Hautes-Alpes

Mail : démographie.medicale@hautes-alpes.fr

Téléphone : 04 92 40 38 86

